



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112, Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Nature et effets :

Demande numéro 2026-05-0001, produite le 2026-04-29, ayant pour effet :

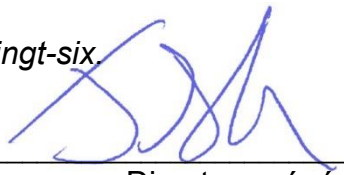
De permettre la création de deux lots ayant un frontage de 34,3 m et 33,2 m, contrairement à ce que le règlement de lotissement 641 exige, soit 50 mètres.

Identification du site concerné :

Lots numéro 1 385 397
Chemin Biron
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Ascot Corner ce 14^e jour de mai de l'an deux-mille-vingt-six.



Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jonathan Piché, directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 14^e jour de mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de mai 2026.



Directeur général